

## **LOI DU 6 JANVIER 1999 "CHIENS DANGEREUX"**

- Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux (NOR: AGRX9800014L)
- Arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article 211-1 du code rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code (NOR : AGRG9900639A)